

C.E.E.I. CREATIV
CENTRE EUROPEEN D'ENTREPRISE ET D'INNOVATION CREATIV
2 Avenue de la Préfecture – CS 64204
35042 RENNES CEDEX

Association Loi 1901
N° SIRET : 392 689 857 000 36

COMPTES ANNUELS 2011

EXERCICE CLOS LE 31/12/11

BILAN

Exercice 2011

ACTIF	Clôture au 31/12/11 Durée 12 mois			Clôture au 31/12/10 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE :				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORP.	8 769,39	8 544,39	225,00	225,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPOR.	30 080,14	27 149,09	2 931,05	3 941,47
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) :				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	15,00		15,00	15,00
TOTAL ACTIF				
IMMOBILISE	38 864,53	35 693,48	3 171,05	4 181,47
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS :				
CREANCES D'EXPLOITATION : (3)				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	91 782,68	10 143,50	81 639,18	84 365,45
AUTRES	120 470,68		120 470,68	119 483,02
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :				
TITRES	22 592,46		22 592,46	36 523,80
DISPONIBILITES	939,86		939,86	451,29
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	2 813,92		2 813,92	2 966,44
TOTAL ACTIF				
CIRCULANT	238 599,60	10 143,50	228 456,10	243 790,00
TOTAL ACTIF	277 464,13	45 836,98	231 627,15	247 971,47
(1) DONT DROIT AU BAIL				
(2) DONT A MOINS D'UN AN				
(3) DONT A PLUS D'UN AN				

Jean-Marie SCORDIA
Commissaire aux comptes

BILAN

Exercice 2011

PASSIF	Clôture au 31/12/11 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/10 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES		
RESERVES :		
REPORT A NOUVEAU	(33 024,97)	(41 809,14)
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 735,25	8 784,17
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(28 289,72)	(33 024,97)
FONDS EFFORT DE CONSTRUCTION		
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES	15 357,80	28 634,95
TOTAL PROV. RISQ. & CHARGES	15 357,80	28 634,95
DETTES (1)		
DETTES FINANCIERES :		
DETTES D'EXPLOITATION :		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	229 226,35	239 082,71
DETTES FISCALES ET SOCIALES	13 432,72	10 428,78
DETTES DIVERSES :		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 900,00	2 850,00
TOTAL DETTES	244 559,07	252 361,49
TOTAL PASSIF	231 627,15	247 971,47
(1) DONT A PLUS D'UN AN DONT A MOINS D'UN AN		
(2) Dt CONCOURS BANC. COURANTS & SLD CRED. B		

Jean-Marie SCORDIA
Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

Exercice 2011

	Clôture au 31/12/11 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/10 Durée 12 mois
CHARGES D'EXPLOITATION		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	242 222,22	260 638,40
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 290,68	753,59
SALAIRES ET TRAITEMENTS	49 453,19	30 628,92
CHARGES SOCIALES	22 425,43	11 185,45
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROV.		
SUR IMMOBILISATIONS : DOTATIONS AUX AMORT.	1 010,42	1 082,00
SUR ACTIF CIRCULANT : DOTATIONS AUX PROV.		3 290,00
POUR RISQUES ET CHARGES : DOTATIONS AUX PROV.	15 357,80	11 595,06
AUTRES CHARGES	2,98	9,51
SOUS-TOTAL (B)	332 762,72	319 182,93
TOTAL (A + B) = I	332 762,72	319 182,93
CHARGES FINANCIERES		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	332 762,72	319 182,93
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE	4 735,25	8 784,17
TOTAL GENERAL	337 497,97	327 967,10

Jean-Marie SCORDIA
Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

Exercice 2011

	Clôture au 31/12/11 Durée 12 mois	Clôture au 31/12/10 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
PRODUCTION VENDUE (BIENS ET SERVICES)	125 504,47	120 137,10
SOUS-TOTAL (B) MONTANT NET C.A.	125 504,47	120 137,10
RESSOURCES PUBLIQUES ET SUBVENT. EXPLOITATION	156 038,02	175 700,00
REPRISES SUR PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	51 711,77	27 766,99
AUTRES PRODUITS	3 863,16	3 612,75
SOUS-TOTAL (C)	211 612,95	207 079,74
TOTAL (A + B + C) = I	337 117,42	327 216,84
PRODUITS FINANCIERS		
PRODUITS NETS S/ CESSIONS VALEURS MOBILIERES PLACT	380,55	250,26
TOTAL III	380,55	250,26
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
SUR OPERATIONS DE GESTION		500,00
TOTAL IV		500,00
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	337 497,97	327 967,10
TOTAL GENERAL	337 497,97	327 967,10

Jean-Marie SCORDIA
Commissaire aux comptes

ANNEXE

1- Faits significatifs**Répartition des charges**

Selon la convention relative à l'exercice 2011 signée entre l'association Creativ' et la CCIT Rennes, une partie des charges supportées par la CCIT est refacturée : les charges de fonctionnement sont réparties selon un prorata 70/30, 70% à la charge de la CCIT Rennes, 30% à la charge de Creativ'. Les charges propres à Creativ', comme la communication, les concours, ou encore les réceptions restent à 100% à la charge de Creativ'.

Subvention pour le projet SAS

Une subvention relative au projet SAS a été comptabilisée, calculée au prorata des dépenses engagées à la clôture. Le montant global de la subvention versée par la CIT Rennes pour le projet SAS s'élève à 13 338 € au titre de l'exercice 2011.

2- Règles comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément à l'hypothèse de base :

- l'indépendance des exercices,
- la continuité de l'exploitation,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice comptable s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

a) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Jean-Marie SCORDIA
Commissaire aux comptes

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels	1 an
- Matériel de bureau et informatique	4 ans
- Mobilier	5 à 8 ans
- Agencement divers	5 ans

b) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

c) Entité consolidant les comptes

Nous vous informons que l'association CEEI est consolidée dans les comptes du Groupe CCIT Rennes.

d) Entités liées (Créances et dettes)

La dette envers la CCITR s'élève à 197 k€.

e) Fonds dédiés

Une provision pour fonds dédiés a été enregistrée pour la partie des fonds versée en 2011 et non utilisée conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sur l'exercice. La provision totale au titre de 2011 s'élève à 15 358 €, détaillée comme suit :

- 4 017 € pour le Conseil Régional (pour un financement total de 8,5 k€),
- 7 088 € pour Rennes Métropole (pour un financement total de 15 k€)
- 2 363 € pour EDF (pour un financement total de 5 k€)
- 1 418 € pour le CMB (pour un financement total de 3 k€)
- 473 € pour l'entreprise Séché (pour un financement total de 1 k€)

Cette provision sera reprise pour sa totalité sur l'exercice 2012.

IMMOBILISATIONS

CADRE A		Val.brute des immo.au début exerc.	Acquis. Créat.	Cessions	Virements	Valeur brute Immobils. fin exercice
Frais établissement, recherche et développement	TOTAL I					
Autres postes immobilisations incorporelles	TOTAL II	8 769				8 769
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol autrui						
Installations générales, agenc.et aménag.constructions		4 898				4 898
Installations techniques matériel et outillages industriels						
Matériel de transports						
Matériel de bureau et informatique mobilier		25 182				25 182
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles	TOTAL III	30 080				30 080
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol autrui						
Installations générales, agenc.et aménag.constructions						
Installations techniques matériel et outillages industriels						
Installationgénérales, agencements aménagements divers						
Matériel de transports						
Matériel de bureau et informatique mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations en concession	TOTAL IV					
Fonds de concours						
Autres						
Participations		15				15
Prêts						
Immobilisations financières	TOTAL V	15				15
TOTAL GENERAL	(I+II)+III+IV+V	38 865				38 865

Jean-Marie SCORDIA
Commissaire aux comptes

AMORTISSEMENTS

Cadre A : SITUATION MOUVEMENTS EXERCICE IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant début d'exercice	Augmentations Dotation exercice	Diminutions Reprises exercice	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche et développ.	TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	8 544			8 544
Terrains					
Constructions:					
-sur sol propre					
-sur sol d'autrui					
-Instal. Gén. Agenc. et Aménag. constructions					
- Instal. Techn. Matériel & Outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles:					
-Instal. Générales Agenc. Aménag. divers					
		2 618	240		2 858
-Matériel de Transport					
		23 520	770		24 291
-Emballages Récupérables & Divers					
Immobilisations corporelles	TOTAL III	26 139	1 010		27 149
Immobilisations en concession	TOTAL IV				
TOTAL GENERAL	(I+II+III)	34 683	1 010		35 693

Cadre B : VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS				Cadre C : PROV. AMT. DEROGATOIRES	
Immobilisations amortissables	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais établis. & recherche (I)					
Immobil. incorporelles (II)					
Terrains					
Constructions:					
-sur sol propre					
-sur sol d'autrui					
-Inst. gén. agenc. aménag.					
Inst. techn. matér. & outillage					
Autres immobil. corporelles:					
-Ins. gén. agenc. amén. div.					
	240				
-Matériel de transport					
	770				
-Emballages récup. & div.					
TOTAL III	1 010				
TOTAL IV					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+V)	1 010				

Cadre D : MVTS EXERC. AFFECTANT CHARGES REPARTIES/PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations	Montant net à fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

Jean-Marie SCORDIA
Commissaire aux comptes

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

NATURE DES PROVISIONS	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations exercice	Diminutions exercice Reprises utilisées	Montant fin d'exercice
Provisions réglementées				
-Prov. reconstit. gisements miniers,pétroliers				
-Provisions pour investissements				
-Provisions pour hausse des prix				
-Provisions pour fluctuation des cours				
-Amortissements dérogatoires				
-Prov.fisc. implant. étranger avant le 1.1.1992				
-Prov.fisc. implant. étranger après le 1.1.1992				
-Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour risques et charges				
-Provisions pour litiges				
-Provisions garanties données aux clients				
-Provisions pour pertes sur marchés à terme				
-Provisions pour amendes et pénalités				
-Provisions pour pertes de change				
-Provisions pour pensions et obligations simil.				
-Provisions pour impôts				
-Provisions pr renouvellement immobilisations				
-Provisions pour grosses réparations				
-Prov.pour fonds dédiés	28 635	15 358	28 635	15 358
-Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II	28 635	15 358	28 635	15 358
Provisions pour dépréciation				
-Immobilisations incorporelles				
-Immobilisations corporelles				
-Participations évaluées par équivalence				
-Autres immobilisations financières				
-Stocks et en-cours				
-Comptes clients	10 144			10 144
-Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III	10 144			10 144
TOTAL GENERAL (I+II+III)	38 779	15 358	28 635	25 502

Dont dotations et reprises : - d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

Jean-Marie SCORDIA
Commissaire aux comptes

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CADRE A - ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an
De l'Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
De l'Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	10 144		10 144
Autres créances clients	81 639	81 639	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	119 971	119 971	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	500	500	
Charges constatées d'avance	2 814	2 814	
TOTAUX	215 067	204 924	10 144

- (1) Montant prêts accordés en cours d'exercice
(1) Montant rembours.obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés

CADRE B - ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp.aup.établis.crédit à 2 ans maxi.				
Emp.aup.établis.crédit à plus de 2 ans				
Empr.dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	229 226	229 226		
Personnel et comptes rattachés	2 051	2 051		
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	10 522	10 522		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes assimilées	860	860		
Dettes / immobil.& comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 900	1 900		
TOTAUX	244 559	244 559		

- (1) Empr.souscrits en cours d'exercice
(1) Empr.remboours. en cours d'exercice
(2) Montant des divers empr.& dettes
contractés auprès des associés pers.phys.

Jean-Marie SCORDIA
Commissaire aux comptes

PRODUITS A RECEVOIR

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23]

Montant des produits à recevoir Inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	23 077
Autres créances	119 971
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	143 048

CHARGES A PAYER

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23]

Montant des charges à payer Incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 328
Dettes fiscales et sociales	3 117
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes :	
TOTAL	33 445

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 23]

PRODUITS	Montant
Produits d'exploitation	1 900
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL	1 900

CHARGES	Montant
Charges d'exploitation	2 814
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL	2 814

Jean-Marie SCORDIA
Commissaire aux comptes

**Association Centre Européen d'Entreprise
et d'Innovation Créative (C.E.E.I)
2 Avenue de la Préfecture - CS 64204**

35042 RENNES CEDEX

RAPPORTS

DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

CS & C

**Exercice s'étendant
du 01.01.2011 au 31.12.2011**

SOMMAIRE

☞ *Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes*

☞ *Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels*

**Association Centre Européen d'Entreprise
et d'Innovation (C.E.E.I.)**

CREATIV

Association régie par la loi de 1901

2 Avenue de la Préfecture - CS 64204

35042 RENNES CEDEX

N° SIREN : 392 689 857

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE
A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

276, rue de Châteaugiron - CS 76308

35063 RENNES cédex

Aux membres,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Conventions avec la CCIT Rennes-Bretagne

Personnes intéressées :

Monsieur Emmanuel THAUNIER, ès qualité de Président de la CCI de Rennes
Monsieur Dougal BENDJABALLAH, ès qualité de Vice Président de la CCI de Rennes
Monsieur Laurent GIBOIRE, ès qualité de Trésorier de la CCI de Rennes

1 - Mise à disposition de locaux (Rennes)

Nature et objet :

En vertu d'un contrat de prêt à usage signé le 6 décembre 2010, votre association occupe depuis septembre 2010 des bureaux situés à Rennes au 4 rue Robert D'Arbrissel.

Modalités :

En vertu de la convention signée le 1^{er} juillet 2011, la refacturation est fixée à 30% du loyer soit 30% de 32 666,40 € hors taxes

Importance des prestations fournies :

La charge comptabilisée au titre de l'exercice 2011 est de 11 721 €.

2 - Mise à disposition de personnel

Nature et objet :

En vertu d'une convention signée le 1^{er} juillet 2011, les Conseillers Innovation et l'Assistante du Pôle Ingénierie et Innovation de la CCIT Rennes-Bretagne sont mis à disposition de votre association.

Modalités :

Cette mise à disposition est facturée à l'euro l'euro sur la base de 30 % du salaire brut augmenté des charges sociales et fiscales afférentes.

Importance des prestations fournies :

Au titre de 2011, votre association a supporté une charge de 119 144 €.

3 - Mise à disposition de Monsieur Hervé DANIEL

Nature et objet :

En vertu d'une convention signée le 1^{er} juillet 2011, Monsieur Hervé DANIEL est mis à disposition de votre association afin d'assurer les fonctions de directeur.

Modalités :

La refacturation est faite à l'euro l'euro sur la base de 28 % du salaire brut augmenté des charges sociales et fiscales afférentes.

Par ailleurs, le solde du compte épargne temps acquis par Monsieur Hervé DANIEL est également à la charge de votre association.

Enfin, les frais relatifs à la mise à disposition d'un véhicule de fonction par la CCI sont également refacturés.

Importance des prestations fournies :

Au titre de 2011, votre association a supporté les charges suivantes :

- salaires et charges, compte épargne temps	30 610 €
- mise à disposition d'un véhicule	2 334 €
	<hr/>
	32 944 €

4 - Mise à disposition de moyens

Nature et objet :

Compte tenu des mises à disposition de personnes, les frais de fonctionnement associés (notamment l'électricité, le téléphone...) sont pris en charge par votre association à hauteur de 30 % du coût total. Votre association refacture donc une quote-part de ces frais à la CCIT Rennes-Bretagne.

Modalités :

Les frais sont refacturés à l'euro l'euro sur la base de 70 % des dépenses engagées.

Importance des prestations fournies :

Au titre de 2011, votre association a comptabilisé un produit de 23 077 Euros de refacturation de frais de fonctionnement.

Fait à RENNES,
Le 21 mai 2012

SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes



Représentée par :

Jean-Marie SCORDIA

Commissaire aux Comptes

**Association Centre Européen d'Entreprise
et d'Innovation (C.E.E.I.)**

CREATIV

Association régie par la loi de 1901

2 Avenue de la Préfecture – CS 64204

35042 RENNES CEDEX

N° SIREN : 392 689 857

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2011

SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

276, rue de Châteaugiron – CS 76308

35063 RENNES CEDEX

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association CEEI CREATIV, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué page 2 de l'annexe, votre association a comptabilisé une provision pour fonds dédiés d'un montant de 15 358 €. Nous avons contrôlé la méthode de détermination de cette provision.

Nos travaux n'ont pas révélé d'élément de nature à remettre en cause cette provision.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à RENNES,
Le 21 mai 2012

SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes



Représentée par :
Monsieur Jean-Marie SCORDIA
Commissaire aux Comptes